

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. à la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 11 Novembre 1871

La question du traité de commerce avec l'Angleterre préoccupe les journaux parisiens et anglais. Le Times, tout en déclarant que les rapports politiques de l'Angleterre avec la France ne se modifieront pas, se montre fort mécontent des projets de M. Thiers qui paraît de plus en plus hostile au renouvellement du traité. M. Thiers croit, bien à tort, qu'il faut frapper d'un droit très élevé les marchandises provenant des fabriques étrangères, afin de nous procurer les ressources nécessaires au paiement de l'indemnité de guerre. La conséquence inévitable de ce surcroît d'impôt serait de fermer le marché anglais à l'agriculture française et principalement aux produits vinicoles.

Le Journal des Débats contient les réflexions suivantes sur ce grave sujet :

« Ce n'est pas pour plaire à qui que ce soit que le chef de l'Etat lève l'étendard protectionniste et répudie, dans ses dispositions les plus efficaces, le traité de commerce tel qu'il fut signé dans l'acte international du 23 janvier 1860 et interprété par les deux conventions internationales de la fin de la même année. C'est en vertu de sa propre et libre volonté. En supposant même qu'il ait été sollicité à cet effet, la seule sollicitation qui pouvait avoir du poids, la seule qui aurait eu qualité pour le déterminer à agir, celle de l'Assemblée, a manqué totalement, car on ne saurait citer une délibération par laquelle l'Assemblée ait provoqué le gouvernement à s'embarquer dans cette négociation laborieuse et imprudente.

» Dans les rangs du parti conservateur, qui est le plus nombreux de tous dans l'Assemblée nationale, il y a des protectionnistes assurément ; mais il y en a dans tous les partis. Celui où il y en a le plus n'est pas celui des conservateurs, c'est bien plutôt celui des radicaux, car les conservateurs apprécient la liberté sous tous ses aspects légitimes. Ils la reconnaissent au profit de leur prochain autant qu'à leur avantage propre. Au contraire, la France a trop appris à ses dépens, depuis le 4 septembre 1870, que les radicaux, toujours si empressés à faire re-

tentir le nom de la liberté, tant qu'ils ne sont pas au pouvoir, ne veulent effectivement et réellement la liberté que pour eux-mêmes. »

Les députés du Lot, qui appartiennent tous au parti conservateur, ne manqueront pas à leur devoir, et leur vote est acquis d'avance aux principes de libre-échange. Ils repousseront toute modification au traité avec l'Angleterre ; mais ils ne pourront pas s'appuyer sur un vote du Conseil général du Lot, pour défendre les intérêts menacés de ce département. Le Conseil général du Lot, présidé par un fonctionnaire de M. Thiers, a gardé un silence absolu. C'est là un grand malheur pour nos cantons ; car si nos députés avaient trouvé un appui dans le Conseil général, leur action aurait été plus efficace et plus concluante. Que pourront-ils répondre si on leur dit : « Vous réclamez le maintien du traité de commerce avec l'Angleterre, mais votre Conseil général, sous la présidence de M. Calmon, n'a exprimé aucun vœu à cet égard. »

Il est vrai que les sympathies républicaines de M. Calmon le confondent, en quelque sorte, avec ce parti radical si bien jugé par le Journal des Débats, parti de phraseurs, incapables et impuissants, qui ne veulent effectivement et réellement la liberté que pour eux-mêmes.

Le Conseil général de Lot-et-Garonne a émis un vœu en faveur de l'impôt sur le revenu. Il aurait dû spécifier le *revenu des valeurs mobilières* et non le *revenu en général* ; car la propriété immobilière subit déjà et bien suffisamment l'impôt.

Quoiqu'il en soit, l'exemple de nos voisins de Lot-et-Garonne mérite d'être cité en présence du mutisme du Conseil général du Lot.

L'époque de l'incendie de la bibliothèque du musée dans le Bruchium ?

C'est, au moins, fort problématique. Orose ne le pensait pas. Saint Epiphane dit assez clairement que la bibliothèque du Sérapéum fut établie 250 ans après le dépôt de la traduction des soixante-dix, dans le musée, ce qui nous mène au règne de Cléopâtre, pendant lequel eut lieu l'incendie du musée. Dans cette hypothèse, de beaucoup la plus probable, cette bibliothèque aurait été établie pour remplacer la première, et les deux cent mille volumes de Pergame, donnés à Cléopâtre par Antoine, en auraient fait le premier fonds.

2. — Les chrétiens furent-ils les agresseurs dans le fait qui donna lieu à la destruction du temple de Sérapis ?

L'empereur avait cédé à Théophile un vieux temple de Bacchus pour le transformer en église. Tandis qu'on le réparait, on trouva dans les caveaux de dégoûtants débris des anciennes idoles. On les étala comme une accusation contre le paganisme ; les païens irrités, s'armèrent et frappèrent les chrétiens. Hellade, prêtre de Jupiter, se vanta d'en avoir, à lui seul, tué neuf. — Laissons la parole à Rufin, auteur contemporain : « Ces païens, marchant dans le sang de leurs concitoyens, choisissent pour chef de leur crime et de leur audace, afin de défendre la citadelle (le Sérapéum, où ils s'étaient enfermés) et d'exercer la tyrannie sous sa conduite, un certain Olympius, qui portait le nom et l'habit de philosophe. »

Ceux à qui étaient confiée la garde des Jois ro-

Il ne nous paraît pas superflu, — certaines mémoires sont si ingrates, — de rappeler les engagements de M. Thiers devant l'Assemblée de Bordeaux :

« Pacifier, réorganiser, relever le crédit, ranimer le travail, voilà la seule politique possible et même convenable en ce moment. A celle-là tout homme sensé, honnête, éclairé, *quoiqu'il pense sur la monarchie ou la République*, peut travailler utilement, dignement, et n'y eût-il travaillé qu'un an, six mois, il pourra rentrer dans le sein de la patrie, le front haut, la conscience satisfaite.

» Ah ! sans doute, lorsque nous aurons rendu à notre pays le service pressant que je viens d'énumérer, quand nous aurons relevé le sol où il git, ce noble blessé qu'on appelle la France, quand nous aurons fermé ses plaies, ranimé ses forces, nous le rendrons à lui-même, et rétabli alors, ayant recouvré la liberté de son esprit, IL DIRA COMMENT IL VEUT VIVRE.

» Quand cette œuvre de réparation sera terminée, et elle ne saurait être bien longue, le temps de discuter, de peser les théories de gouvernement sera venu, et ce ne sera plus un temps dérobé au pays. Déjà peu éloignés des souffrances d'une révolution, nous aurons retrouvé notre sang-froid ; ayant opéré notre reconstitution sous le gouvernement de la République, nous pourrions prononcer, en connaissance de cause, sur nos destinées, et le jugement sera prononcé, non par une minorité, mais par la majorité des citoyens, c'est-à-dire PAR LA VOLONTÉ NATIONALE ELLE-MÊME.

Le discours de M. Calmon au Conseil général du Lot a été une véritable protestation contre les paroles si sages et si mesurées de M. Thiers. Aussi s'attend-on à voir, très-prochainement, M. le sous-secrétaire d'Etat se démettre des hautes fonctions qu'il occupe. Ses convictions profondément républicaines lui en font un devoir.

En reproduisant une partie de notre article sur le Conseil général du Lot, l'Union s'exprime ainsi :

« M. Calmon, sous-secrétaire d'Etat de l'inté-

maines et le soin de rendre la justice, ayant appris ce qui s'était passé, volent au temple, troublés et effrayés, demandant la cause de tant d'audace et le but de cette émeute qui avait si criminellement versé, devant les autels, le sang des citoyens ; mais les païens qui avaient fortifié l'entrée, ne firent entendre que des voix confuses et discordantes, et répondirent seulement par des cris sans exposer aucune raison de leur conduite, on leur envoya pourtant des parlementaires, pour leur rappeler la puissance de l'empire romain, la vindicte des lois et ce qui suit d'ordinaire les séditions, mais comme la force des lieux ne permettait pas d'essayer, sans de plus nombreuses troupes, une attaque contre les téméraires, on avertit l'Empereur. »

Or, l'Empereur, défendant toutes représailles contre les personnes, ordonna de renverser les temples d'Alexandrie. A cette nouvelle, la ligue païenne se dispersa, et l'évêque Théophile, à la tête de ses chrétiens, se mit à l'œuvre ; la statue de Sérapis fut brisée et son temple renversé. Cet édifice s'élevait sur un tertre artificiel, au milieu d'une plateforme entourée de bâtiments destinés aux prêtres, aux gardiens du temple, à certains dévots païens et aux réunions des savants.

3. — La bibliothèque se trouvait-elle dans le temple ?

Non, elle était établie dans les bâtiments élevés autour du temple ?

4. — Ces bâtiments furent-ils détruits avec le temple ?

rieur, et qui, en cette qualité, est chargé de veiller à la stricte exécution de la loi sur les Conseils généraux, veille au contraire à ce qu'elle soit violée à son profit par le Conseil du Lot, dont il est président.

» Ces illégalités, commises dans l'intérêt d'un des plus hauts fonctionnaires de l'Etat et sous son inspiration, sont d'un déplorable exemple. »

Dépêches Télégraphiques

Paris, 10 novembre, matin.

M. Thiers a visité le camp de Saint-Maur.

La commission de permanence s'est occupée hier de la crise monétaire, des négociations relatives au traité de commerce avec l'Angleterre et du désarmement de la garde nationale.

M. Charles Ferry est désigné pour préfet à Toulouse.

Paris, 10 novembre, 8 h. 10 m.

Hier, dans la séance de la commission de permanence, M. Casimir Périer a dit que le gouvernement s'occupe de la question financière avec sollicitude.

Le ministre de l'intérieur a démenti les bruits du plébiscite.

La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Maroteau.

L'Officiel dit que la commission des grâces se réunira le 16 novembre.

Paris, 10 novembre, 11 h. matin.

La nomination du comte Orloff, comme ambassadeur russe à Paris, paraît certaine.

Il est inexact que le gouvernement doive présenter à l'Assemblée un projet de loi bannissant la famille Bonaparte.

Les bruits concernant les projets de réforme électorale et de consolidation de la république sont exagérés. Les questions sont étudiées, mais aucun pro-

Non, ni Eunape, païen, ni Rufin, chrétien, auteurs contemporains ne parlent de la destruction de ces bâtiments dans la narration détaillée qu'ils ont faite de la destruction du temple de Sérapis ; bien plus, les termes qu'ils emploient circonscrivent cette destruction au temple seul. Du reste, si tous ces bâtiments avaient été détruits comment, quelques années plus tard, en 452, les troupes battues, mises en fuite dans une émeute, auraient-elles pu y chercher un refuge !

5. — Les empereurs et les évêques, à cette époque, étaient-ils hostiles à la littérature païenne, grecque et latine ?

Les évêques les plus distingués de cette époque cultivèrent cette littérature et leurs écrits montrent le profit qu'ils surent en tirer. Les empereurs lui prodiguèrent les encouragements : de riches émoluments, de hautes dignités furent le partage des professeurs, même païens.

Ainsi, ni la teneur de l'ordre impérial adressé à Théophile, ni les dispositions des princes et des évêques vis-à-vis de la littérature païenne, ni le caractère réglé et contenu de l'expédition dirigée contre le temple de Sérapis, rien ne permet de conclure qu'en détruisant le temple on ait songé à détruire la bibliothèque.

6. — Mais l'historien Orose n'impute-t-il pas aux chrétiens la dévastation de la bibliothèque d'Alexandrie ?

De nombreux écrivains se sont appuyés sur le témoignage de cet historien pour accuser les chré-

Le Sérapéum. — Théophile et les Chrétiens. — Omar et les Musulmans.

On lit la narration suivante dans le feuilleton du Journal du Lot, du samedi, 21 octobre 1871 :

« Au sujet des souvenirs que rappelle Alexandrie, il serait temps que l'on fit justice du préjugé historique qui accuse Omar de l'incendie de la bibliothèque. C'est là encore une de ces erreurs qui, traversant les âges, semble s'affermir en vieillissant. Cette bibliothèque, fondée par la libéralité des Ptolémées, contenait quatre cent mille volumes ou rouleaux, tout ce qu'avait produit la littérature grecque, romaine, indienne et égyptienne. Une partie de ces richesses, placée dans le Bruchium, le plus beau quartier de la ville, fut brûlée lors du siège d'Alexandrie, par J. César, le reste se trouvait dans le temple de Jupiter Sérapis (Sérapéum) et se conserva jusqu'à l'époque de Théodose le Grand. Ce prince, peu tolérant, comme chacun sait, fit détruire tous les temples païens de l'empire. Le Sérapéum brûla, l'archevêque Théophile, à la tête d'un rassemblement fanatique, l'assailit et le mit en ruines ; la bibliothèque fut détruite et Omar n'eut pas à faire le dilemme que l'on sait. »

Cette narration ne me paraît pas très-exacte, et je crois qu'il n'est pas sans importance de rétablir la vérité des faits. La réputation de Théophile et des chrétiens ne doit pas avoir moins de prix, pour nous, que celle d'Omar et de ses musulmans.

1. — La bibliothèque du Sérapéum existait-elle à

jet n'est encore formulé ni par le gouvernement, ni par des groupes de députés.

Le bruit d'une modification ministérielle est démenti.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot.)

Vesailles, 10 novembre 1871.

Les préoccupations financières reprennent le haut du pavé que leur avaient enlevé momentanément les bruits plébiscitaires. Le gouvernement s'occupe activement de réunir les éléments du budget de 1872. Le total des dépenses ira à bien près de 2 milliards 200 millions par suite des frais de tout genre résultant de la guerre étrangère et de la guerre civile, par suite surtout des énormes intérêts de la dette publique si démesurément accrue. Comment faire face par les moyens ordinaires à de telles charges ? Là dessus les avis sont fort partagés, dans le monde politique comme dans le monde financier. Quelques-uns espèrent que le gouvernement pourra faire face à tous les besoins, grâce au concours de la Banque et au produit des impôts présents ou futurs ; mais bon nombre, moins optimistes en se rappelant les obstacles invincibles qu'ont déjà rencontrés divers projets de M. Puy-Quertier, craignent qu'il ne soit difficile d'échapper à l'obligation d'un nouvel emprunt dans une période assez peu éloignée.

Au sujet de la crise monétaire, on dément le bruit, circulant hier à la Bourse, que la Banque aurait commencé à vendre une partie de son encaisse métallique. Il paraît qu'elle vend seulement ses 71 millions de rentes disponibles, mais par petites portions, et avec beaucoup de réserves. On fait observer à ce propos que notre mauvaise récolte des blés a nécessité ou nécessitera une certaine exportation de numéraire à l'étranger, que les hommes compétents évaluent à 500 millions, mais on calcule que la moitié a été déjà payée par le commerce et on pense que, grâce à l'exportation des betteraves, la solde de notre compte pour l'achat des céréales au dehors, ne dépassera guère 100 ou 150 millions. Ce chiffre n'en est pas moins de nature à rendre la Banque de France attentive et c'est pour cela qu'il ne faut pas s'attendre à la voir toucher facilement à son encaisse métallique.

D'après certaines données recueillies à la douane par les soins du ministre des finances, l'excédant des sorties sur les entrées, pour les métaux précieux, ne serait, depuis la conclusion de la paix, que de 38 millions ; mais il y a tout lieu de croire que ce compte a été fait sur des données inexactes ou incomplètes. En ce qui concerne les paiements directs en métal faits à la Prusse par le ministre des finances, je crois savoir qu'ils ne s'élèvent guère qu'à 140 millions en or, 50 millions en argent et quelques millions en monnaie allemande.

La commission de permanence s'est réunie aujourd'hui, à midi, au siège habituel de ses séances. Elle est, me dit-on, présidée par M. Grévy, et les ministres de l'intérieur et des finances doivent y être entendus.

La commission des grâces se réunira le 16, à moins d'un ajournement imprévu. Quinze ou seize dossiers pourront lui être soumis. La commission consacrera probablement plusieurs séances à leur examen. On pense qu'un rapporteur sera nommé

tiens de ce méfait. Chateaubriand, Matter, Ludovic, Lalanne, Bonamy, St-Génis, Lamartine l'ont invoqué, et cependant pour toute réponse nous citerons le texte lui-même et le lecteur jugera.

Orose, étant arrivé dans son récit au temps de Jules César et de ses combats au milieu même d'Alexandrie, poursuit de la sorte :

« Pendant le combat, César fit incendier la flotte royale, roulée sur le rivage, la flamme ayant gagné une partie de la ville, consuma quatre cent mille volumes qui se trouvaient par hasard dans les édifices voisins, témoignage certes bien étonnant des goûts studieux et de la persévérance des anciens, qui avaient réuni en si grand nombre de si remarquables ouvrages des plus nobles esprits ! c'est pour cela que maintenant encore et de toutes parts, comme nous l'avons vu nous-mêmes, il existe dans les temples des armoires à livres, dont la dévastation rappelle de nos jours, que tout cela a été anéanti par les nôtres, toutefois, il est plus raisonnable de croire qu'au lieu d'égaliser les anciens dans leur zèle pour les études, on chercha d'autres livres, que d'admettre l'existence d'une seconde bibliothèque séparée des quatre cent mille volumes, et préservée par cet éloignement. »

Lorsque Orose dit : *Nostris hominibus*, par les nôtres, il n'entend pas les chrétiens, mais les Romains. De même qu'il dit : *notre Rome, nostra Roma*, en parlant de la Rome de Jules César.

Comment Libanius et Eunape, chez les païens, Rufin, Socrate, Sozomène, Théodoret, chez les chrétiens, n'auraient rien dit de cette destruction de li-

pour chaque dossier dans la séance du 16. Quand la commission aura terminé son examen, elle avisera le président de la République dont elle entendra l'avis avant de prendre ses décisions finales.

Un grand dîner militaire a lieu ce soir, à la présidence. Tous les généraux, colonels et d'autres officiers supérieurs de chacune des divisions de l'armée de Paris, seront invités à tour de rôle à la table du président.

On a annoncé à tort que la cérémonie de la réception de M. Thiers comme Chevalier de la Toison d'Or, devait avoir lieu samedi. La date n'est pas encore fixée. Les trois chevaliers de la Toison d'Or, chargés des recevoir M. Thiers, sont M. Guizot, le prince de Ligues et le duc d'Ossana.

M***

Revue des Journaux

Journal des Débats

Une dépêche de Versailles annonce que la commission des grâces se réunira pour examiner des dossiers, au nombre de quinze ou seize, qui sont déjà prêts. Avant de prendre une décision, elle entendra le Président de la République. D'après la même dépêche, la rentrée du gouvernement et de l'Assemblée à Paris dans le courant de décembre ou de janvier est considérée comme probable. Nous sommes heureux d'apprendre cette détermination qui serait due, s'il faut en croire des bruits qui courent depuis longtemps, à des causes non politiques. La difficulté de trouver un procédé de chauffage suffisant et sans danger pour la salle des séances de l'Assemblée Nationale aurait, dit-on, vaincu dans leurs derniers retranchements les partisans les plus acharnés de l'installation définitive à Versailles. Ce serait donc le « général Hiver » qui aurait tranché la question en faveur du retour de l'Assemblée à Paris ; et voilà, encore une fois, comment il arrive que les petites causes peuvent produire de grands effets.

Union.

On a entrepris depuis quelque temps de faire parler le Pape en plaçant sur ses lèvres des déclarations en désaccord avec tous les documents connus. La presse anglaise seconde les efforts de la diplomatie du 4 septembre, et la politique de Versailles voudrait y trouver sa propre justification. Une des inventions les plus étranges, c'est de nous présenter Pie IX comme n'attachant plus aucune importance à la souveraineté temporelle ; le Pape aurait dit à notre représentant qu'il ne demandait qu'à garder le coin de terre où il se trouve maintenant prisonnier, et que si on lui offrait de lui restituer les Etats de l'Eglise, il ne les accepterait pas. M. Jules Favre devrait bien reproduire le texte de la dépêche où M. d'Harcourt rend compte d'un semblable entretien, et nous le défions, quant à nous, de citer rien de pareil. Pie IX a pu dire qu'il ne revendiquait pas la souveraineté pour lui-même, mais seulement pour l'indépendance de l'Eglise ; jamais il n'a pu prononcer des paroles de renoncement. Il suffit, pour en être profondément convaincu, de se rappeler les encycliques de Pie IX relatives au pouvoir temporel, et qui ont retenti dans le monde chrétien. Les suppositions contraires ne pourraient tromper que les niais et les ignorants.

N'a-t-on pas prétendu aussi que le Pape trouvait

vres, accomplie dans un événement sur lequel ils entrent dans de si grands détails ?

7. — Mais si les chrétiens n'ont pas brûlé cette bibliothèque, a-t-elle été brûlée par les musulmans d'Omar ?

Le génie des musulmans, surtout dans la ferveur de leur premier établissement, leur conduite dans plusieurs autres circonstances analogues, rendent bien vraisemblable les affirmations des deux historiens arabes, qui attribuent à Omar l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie.

En effet, Abd-Allatif, médecin arabe de Bagdad, mort en 1231, et Abulfaradje, historien et médecin arabe, de la secte des chrétiens jacobites, et qui mourut évêque d'Alep en 1286, attribuent sans hésitation, cet incendie à Omar et à Amrou, son général.

On objecte, il est vrai, le silence d'Elmacin qui, dit-on, devait être mieux informé, comme moins éloigné de l'événement. Elmacin est né en 1223, Abulfaradje seulement en 1226... Eutychius, patriarche d'Alexandrie, ne dit rien de cet incendie de la bibliothèque par ordre d'Omar. Mais de son silence qu'on peut expliquer par un oubli, par une négligence, par la crainte de déplaire aux musulmans, maîtres du pays, ou par toute autre raison, peut-on conclure qu'Abd-Allatif et Abulfaradje, historiens estimés, ont consigné ce fait dans leur narration, sans aucune preuve, aucun motif sérieux ?

Mais, dit M. Lalanne, ils ont calqué leur récit sur ce que Ebn-Khaldoun raconte du traitement infligé aux livres persans. Cette explication n'a qu'une

l'Eglise parfaitement qu'en beaucoup d'autres Etats de l'Europe ? Rien de plus faux que cette assertion. Au lieu de faire dire au Souverain-Pontife ce qu'il ne dit pas, il faudrait se rappeler ses discours les plus récents. En donnant l'institution canonique aux évêques d'Italie, le Pape leur a dit : « Je vous envoie comme des brebis et des agneaux au milieu des loups. » Curieuse liberté que celle dont les brebis jouissent au milieu des loups ! Il est vrai que trop souvent la liberté révolutionnaire n'a pas été autre chose.

Continuez à persécuter le Pape, si tel est le malheur de votre destinée, mais n'outragez pas la vérité sur les lèvres de l'auguste victime.

Patrie.

Il faut absolument que la France sache la vérité.

Divers journaux ont affirmé dans les termes les plus formels, qu'au mois de novembre de l'année dernière, lorsque nos gouvernants eurent rejeté l'armistice, pour éviter la convocation d'une Assemblée et rester plus longtemps au pouvoir, M. de Bismarck proposa :

« La paix aux conditions suivantes : l'Alsace et deux milliards. »

Ces journaux ajoutent que les gouvernants du 4 septembre repoussèrent cette proposition et continuèrent à régner, en prolongeant trois mois encore cette épouvantable guerre qui devait coûter si cher à la France.

Est-ce vrai ? est-ce faux ? Une affirmation aussi grave ne permet ni le silence, ni le doute. L'opinion publique a le droit d'exiger que cette assertion soit démentie ou confirmée par ceux qui sont mis en cause.

Jusqu'à ce jour, ni M. Jules Favre, ni les autres gouvernants du 4 septembre, ni M. Thiers n'ont dénié la vérité de ce récit.

Pays.

Et nous souvenant du Versailles d'autrefois, nous pensons au Versailles d'aujourd'hui !

Comme Musset, nous reportons nos souvenirs en arrière, et nous consolons les pauvres nymphes, les dryades, les faunes épars dans les jardins, de cette société baroque et hétéroclite que le flot révolutionnaire a déposé sur les gazons de Le Nôtre.

C'est bien fait pour Versailles ; il est puni par où il pécha. Ce qui fut le sanctuaire de la monarchie éclatante devient le taudis de la République borgne ; cette atmosphère de grandeur, d'élégance, de politesse, suinte la médiocrité jalouse, la tracasserie mesquine, l'intrigue bourgeoise et communale.

Louis XIV remplacé par Barthélemy Saint-Hilaire, Louvois par Calmon !

Ce n'est pas dans la mer, c'est dans le ruisseau que s'est couché le soleil de Versailles.

Et plus nous remontons dans l'histoire, plus nos yeux dégoûtés du présent s'enfoncent dans le passé, plus nous sentons l'amertume de la vie présente.

INFORMATIONS

De grosses sommes en monnaie d'or frappées au coin français, italien et surtout pontifical, ont été dirigées, depuis la fin de la semaine dernière, du Vatican sur le marché de Paris pour y être vendues.

difficulté ; Ebn-Khaldoun, né en 1332, a écrit son livre en 1377, et est mort en 1406.

Nous ne terminerons pas ces observations sans donner un exemple du sans façon avec lequel nos modernes traitent l'histoire :

« On sait, écrit Lamartine (*Cours de littérature*, 17^e entretien), le sort de la bibliothèque d'Alexandrie, incendiée dans un feu de six mois par l'ordre du patriarche Théophile, qui ne laissa rien à faire à Omar. L'historien contemporain Orose décrit et déplore l'anéantissement de ces trésors de la mémoire. »

« Les souvenirs du brillant improvisateur, dit le savant abbé Gorini, dont nous n'avons fait qu'abrégé le travail sur la question qui nous occupe, sont complètement embrouillés. Jules César, nommé par Orose, est ici travesti en patriarche ; puis ce long martyre de six mois qu'Amrou, selon Abulfaradje, fit souffrir dans les bains d'Alexandrie aux livres mal protégés par Jean le grammairien, devient le crime des chrétiens. L'Eglise, à la barre de notre poète, paie pour les Romains et pour les Arabes. » *Déf. de l'Eglise*, t. I, p. 53 et suiv.

BLAVIEL, vic. général.

Le roi de Hanovre, nous écrit-on de Rome, serait sur le point de se convertir au catholicisme.

Le *Mouvement* de Bordeaux annonce que dans la nuit du 8 novembre, l'arbre de la Liberté de la place Picard a été coupé.

L'auteur du méfait a mis à la place de l'arbre, une barre de pin ; on dit même qu'on a trouvé un billet contenant à peu près ces mots : « La statue de Napoléon III a été brisée et jetée à l'eau, nous pouvons bien détruire cet arbre. »

Le mariage de M. Gambetta n'est décidément pas un mythe : il épouse Mlle Audoy, fille de l'ancien préfet républicain de Lot-et-Garonne.

On annonce une série de fêtes dans le monde officiel. L'on dansera partout, au Luxembourg, au quai d'Orsay et place Vendôme.

Le premier bal de la présidence aurait lieu vers le 15 novembre au palais de l'Elysée.

L'ex-impératrice Eugénie vient de mettre en vente le magnifique château d'Arteaga, l'un des fiefs que sa famille possède en Espagne depuis des siècles.

On lit dans le *Figaro* :

« Par arrêté du ministre de la guerre, à dater d'hier matin, la vente et le colportage au numéro de tous les journaux indistinctement, est interdit dans les camps et les casernes ; journaux communs aussi bien que les journaux conservateurs. En sorte que, dans certains camps éloignés des gares ou des marchands, les officiers vont se trouver absolument privés de la lecture des journaux. »

A son tour le général de Bellemare vient d'être frappé d'une punition de trente jours d'arrêts pour son discours du Bourget. (*Figaro*)

Le général Michel, accompagné de M. Dreyfus, passait hier soir sur le boulevard. Arrivé devant le café Riche, il a été l'objet d'une véritable ovation. A sa vue, toutes les têtes se sont respectueusement découvertes, et de nombreux cris de « Vive le général Michel ! » se sont fait entendre.

Le général Michel conduisait à Reischoffen, cette héroïque charge de cuirassiers que nos ennemis eux-mêmes admirent si profondément.

Pour sa brave conduite à Reischoffen, l'empereur Napoléon III avait élevé le général Michel au grade de général de division.

La commission de revision des grades l'a mis en retrait d'emploi. Le public, par sa sympathique ovation d'hier, a prouvé au général Michel comment il appréciait la décision de la commission. *Avenir-libéral*.

Chronique locale

Conseil général

Séance du 30 octobre 1871.

Présidence de M. Roques, vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures. Etaient présents tous les membres du Conseil, moins M. Calmon, rappelé à Paris pour le service de l'Etat.

M. Laborie, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal. M. Mayzen, demande que la somme de 1,000 francs, allouée sur les 30,000 fr. donnés par l'Etat à titre de subvention pour les chemins d'intérêt commun par le Conseil au canton de Cazals, soit employée non pas uniquement sur le chemin numéro 21, mais puisse être aussi portée sur le chemin numéro 95, suivant que M. l'agent-voyer en chef, le jugera plus utile dans l'intérêt du pays.

M. Cuniac objecte que le chemin 95 n'est peut-être pas compris au nombre de ceux que le Conseil dans une de ses sessions antérieures a désigné pour participer aux subventions et secours. Vérifications faites, il est prouvé que le chemin 95, est bien compris dans ce nombre et la rectification de M. Mayzen est acceptée.

Le procès-verbal est adopté.

Au nom de la commission des finances, M. Mayzen, rapporteur, propose au Conseil de renvoyer, à M. le Préfet, chargé de la fixation du tarif des annonces une nouvelle lettre de M. Layton, imprimeur à Cahors, et d'exprimer le vœu que les impressions de la Préfecture soient données à l'adjudication entre les imprimeurs du département. Conclusions adoptées.

M. Mayzen, présente ensuite au Conseil le règlement définitif des comptes de 1869, déposé par M. le Préfet, il est donné acte de cette présentation.

Au nom de la même commission, M. Mayzen, propose au Conseil d'adopter le budget rectificatif de 1871. Conclusions adoptées.

Il propose en outre d'approuver le virement d'un crédit de 140 fr. proposé par M. le préfet, sur le rapport de M. l'ingénieur en chef, par lequel l'article 4 du sous-chapitre du budget de 1871, serait réduit de pareille somme au profit de l'article 5 du même sous-chapitre. Adopté. M. Mayzen propose de renvoyer à la commission départementale, le dossier relatif aux marchés passés pour l'habillement et l'équipement des mobilisés pour qu'elle fasse une instruction complète sur ce sujet.

Au nom de la commission des travaux publics, M. de Marquessac, rapporteur, propose au Conseil d'adopter le rapport de M. l'ingénieur en chef des mines sur son service dans le département.

M. de Marquessac présente un rapport sur les bacs d'eau et propose au département de se charger de l'entretien des cales d'abordage, non-seulement de ceux placés sur les routes départementales et les chemins vicinaux de grande communication, mais encore sur les chemins d'intérêt commun; le département alors toucherait le prix des tarifs de peage de ces bacs. M. le président fait observer que d'après les termes de la loi le département ne peut s'emparer des bacs situés sur les chemins vicinaux d'intérêt commun, qu'ils doivent comme ceux appartenant aux chemins vicinaux ordinaires rester la propriété des communes. M. Cuniac soutient les conclusions de la commission. Les conclusions de la commission sont repoussées comme conséquence de cette décision. La demande des sections de Meyraguet et du Bastit, relative à l'établissement d'une cale au bac de Pinsac, ajournée dans une des précédentes séances du Conseil, doit être renvoyée à M. le Préfet.

M. de Lamaze, rapporteur de la commission de comptabilité, a la parole.

Il expose qu'il n'y a pas eu de session en 1870. La commission a eu par conséquent à vérifier à la fois les comptes de 1869 et 1870.

Le compte de 1868 a été définitivement réglé par décret du 11 juin 1870. Compte de 1869. — La rapporteur donne lecture des propositions faites par M. le Préfet, après quoi, il signale les irrégularités.

En vérifiant le sous-chapitre X, il a été trouvé une facture en date du 6 avril 1869. Contenant 5 articles, donnant un total de 156 francs, écrit en toutes lettres; vérification faite le total de cette addition ne s'est élevé qu'à 48 fr., différence 108 fr. Connaissance de cette facture, a été donnée à M. l'architecte; appelé devant la commission pour lui fournir des explications, il a reconnu l'erreur et demandé un délai pour l'expliquer.

Voici comment il l'a fait :

La facture annexée au compte porte : 400 enveloppes carton, à 12 centimes l'une, 12 fr., la rectification porte au contraire 1,000 enveloppes au lieu de 100; 120 fr. au lieu de 12, par ce moyen le total de 156 fr. est retrouvé.

La commission a cru devoir accepter cette explication de M. l'architecte qui paraît rétablir la vérité tout en faisant part à l'assemblée par l'organe de son rapporteur des observations suivantes :

Si pour expliquer l'erreur signalée, on élève de 100 à 1000 le nombre des enveloppes carton fournies le 6 avril 1869, et qu'on le rapporte à une facture du 3 janvier de la même année mentionnant que fourniture de 500 enveloppes carton ont été fournies dont le prix total s'est élevé à 245 fr. M. l'architecte, dont la probité est connue, ayant affirmé que les fournitures auraient été demandées et employées parce qu'elles étaient indispensables, la commission a passé outre. En tous cas, ajoute le rapporteur, l'irrégularité aurait dû être reconnue lors de la vérification de la facture dans les bureaux de la préfecture avant son mandatement, si ce travail n'avait été fait à la légère, veiller à la régularité de la comptabilité, c'est une base certaine d'une bonne situation financière. La commission propose de recommander à M. le Préfet la plus grande surveillance et la plus grande sévérité à ce sujet.

Un autre fait à signaler en ce qui concerne le crédit de 600 fr., porté au sous-chapitre 10, (archives départementales), c'est qu'il n'est jamais dépensé, conformément à l'indication donnée par le conseil général : dépouillement des archives, achat de cartons et de tablettes. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les pièces présentées à l'appui des comptes pour se convaincre que des fournitures de bureau de toute sorte, du bois à brûler, de la mort aux rats, sont payées sur ce crédit de 600 fr., ce qui constitue une irrégularité.

Mention est faite ensuite de diverses dépenses de minime importance qui paraissent exagérées et qui ne sont pas d'un tarif uniforme pour les mêmes travaux, ainsi en rapprochant au sous-chapitre 1^{er}, dépenses

obligatoires, le mandat n° 130, art. 1^{er} du mandat n° 2,459, art 3, on trouve les dépenses pour les mêmes travaux portées dans le second mandat, un prix double du premier.

Au sous-chapitre 1^{er}, (dépenses obligatoires, art. 1^{er}.) figure un mandat portant le n° 203, au second article duquel il existe une erreur constituant à ce chapitre un petit excédent de crédit de 1 fr.

Cette minime découverte, dit le rapporteur, n'enrichira pas notre caisse, mais elle prouvera que vous voulez dans les comptes la plus sévère exactitude.

Compte de 1870. — M. de Lamaze donne lecture de la communication faite par M. le Préfet au sujet de l'exercice 1870, après quoi il constate comme pour 1869, que le crédit alloué aux archives départementales, n'est pas employé conformément aux prévisions budgétaires ainsi que dans le mandat n° 1,452, annexé au sous-chapitre X, art. 2. (Achat de cartons et tablettes), on trouve ceci : Lambrissage de 6 fenêtres, replâtrage de murs, 60 fr.

De pareils virements ne peuvent être tolérés à l'avenir; un blâme sévère serait proposé par la commission contre M. l'archiviste, s'il n'eût, en agissant comme il l'a fait, suivi les traditions usitées, mais regrettables, au sujet de ce crédit de 600 fr. Sa bonne foi, du reste, ne peut être suspectée, puisque toutes les factures présentées par lui pour être mandatées, portent le détail le plus complet des fournitures livrées suivant un usage illégalement établi. Toutes les factures ont été mandatées sans difficultés, ce qui prouve que M. le Préfet suivait les mêmes errements que M. l'archiviste.

Enfin la commission conclut en ces termes :

En dehors des inexactitudes et des abus signalés, toutes les dépenses étant régulièrement faites d'après les prévisions du budget, toutes les pièces justificatives prescrites par la loi étant fournies, nous proposons à l'Assemblée de donner son approbation aux comptes de recettes et de dépenses 1869 et 1870

Sous les réserves contenues dans le rapport, les conclusions de la commission sont adoptées.

La séance est levée à 4 heures.

Le ministre de la guerre a adressé, le 28 octobre, aux généraux commandant les divisions et subdivisions, aux préfets, aux fonctionnaires de l'intendance et à différents chefs de service, la circulaire suivante qui intéresse les militaires de la classe de 1870 :

« Messieurs,

« Les opérations pour la formation du contingent de la classe de 1870 ayant eu lieu au milieu de la guerre, tous les jeunes gens de la classe, sauf ceux qui avaient droit à l'exemption et à la dispense, ont été appelés sous les drapeaux et, par suite il n'a été fait aucune désignation de soutiens de famille.

« La classe de 1870 ne saurait cependant être placée dans des conditions moins favorables que les autres classes; et, aujourd'hui que les circonstances ont déjà permis de réduire le nombre d'hommes de cette classe à conserver sous les drapeaux, il convient d'appeler les conseils de révision à choisir, parmi les jeunes soldats incorporés, ceux qui devront être renvoyés dans leurs foyers comme soutiens de famille.

« Le chiffre de ces jeunes soldats est fixé à 2 p. 0/0 du contingent de 120,000 hommes, déterminé par la loi du 5 septembre 1871. Mais cette proportion ne pourra, en aucun cas, être dépassée. »

Les préfets se conformeront, pour l'établissement de la liste des soutiens de famille, aux dispositions générales contenues dans l'instruction du 18 mai 1840.

Obligés de se faire transmettre par les maires et par les sous-préfets les renseignements relatifs à la position des jeunes gens, ils ne pourront pas, comme cela se pratique d'ordinaire, vérifier sur les lieux mêmes l'exactitude de ces renseignements. Ce moyen de contrôle leur faisant défaut, ils devront redoubler d'attention dans l'examen des situations de famille, afin que la religion du conseil de révision ne soit pas trompée, et que les abus signalés précédemment ne se renouvellent pas.

Dès que la liste des soutiens de famille aura été dressée, les préfets enverront les noms des jeunes gens appelés à y figurer, aux généraux commandant les divisions militaires dans l'étendue desquelles ces jeunes gens tirndront garnison.

Ceux-ci devront être rendus sans délai à leurs familles, et inscrits sur les contrôles de la réserve pour y être maintenus tant qu'ils seront dignes de la faveur dont ils auront été l'objet.

La liste des soutiens de famille devra m'être adressée le plus promptement possible.

Je recommande aux diverses autorités d'apporter, chacune en ce qui la concerne, dans l'intérêt de la population, la plus grande célérité au renvoi des militaires dans leurs foyers.

Recevez, etc.

Le ministre de la guerre,
DE CUSSEY.

La librairie Calmette met aujourd'hui en vente une brochure fort importante : *La Question militaire en 1871*, œuvre d'un de nos compatriotes M. le baron d'Aupias de Blanat.

Le ministère de l'instruction publique met en ce moment à l'étude une innovation qui serait certainement fort bien accueillie.

Il s'agit de l'institution de bourses spéciales, dites *Bourses de voyage*, qui seraient distribuées comme récompense, chaque année, aux élèves les plus méritants des grandes écoles de l'Etat, afin de leur permettre de faire en France une série d'excursions sur lesquelles ils seraient tenus d'adresser à leur retour un rapport au ministre.

La géographie, la topographie et les mille ressources de notre pays seraient ainsi vulgarisées.

Il est question du projet de loi qui fixerait de soixante à soixante-trois ans l'âge des mises à la retraite des tous les employés ou fonctionnaires publics.

On va essayer, sur la ligne de Paris à Orléans, un nouveau mode d'éclairage de trains par le gaz comprimé. Deux récipients en tôle, placés dans le wagon des bagages, contiennent le fluide transmis aux lanternes des voitures par des tubes élastiques.

Le conducteur du train, au moyen du robinet, accroît ou diminue l'intensité de la lumière. Elle rend facile dans les wagons de toute classe la lecture, à peu près impossible avec l'éclairage actuel.

Nous apprenons une nouvelle qui va calmer un peu les accapareurs de monnaie divisionnaire.

On nous affirme que les pièces de 2 fr., de 1 fr. et de 50 c., qui ont été frappées sous l'empire, vont être prochainement retirées de la circulation pour être remplacées par des pièces de même valeur à la nouvelle effigie de la République.

Cette démonétisation commencerait aussitôt que les lingots qui sont actuellement dans tous les hôtels des monnaies de France auront été convertis en pièces de tous titres.

La chaussure des soldats va être modifiée. Au soulier sera substituée la botte à tiges peu élevées — dite demi-botte — qui diffère de celle adoptée par les Prussiens, en ce que ceux-ci, en vrais *pieds-plats* qu'ils sont, ne portent pas de talons.

La société des vigneron de Cahors s'est rendue aujourd'hui, en corps, bannière en tête, à l'église Cathédrale, où une messe a été célébrée en l'honneur de leur patron.

LES

Gisements de Phosphate de Chaux

DANS LE QUERCY.

(Suite et fin).

Quant à la position géologique de ces gisements, voici ce que nous pouvons dire aux personnes qui ont une idée de la géologie :

Le phosphate de chaux dans le Quercy se trouve dans les cavités d'un calcaire blanc, assez tendre et caverneux, qui couronne certains mamelons, qui s'élèvent sur le sol dans les hauts plateaux formés par les formations jurassiques.

Cette matière, d'après toute probabilité, est complètement d'origine animale. Ce sont les os des poissons et des mammifères, les dents des éléphants et des mastodontes plus ou moins reconnaissables; mais surtout les corps ronds, quelquefois aplatis, quelquefois enroulés comme des coquilles, mais qui ne sont nullement les débris de mollusques, mais tout bonnement les excréments des différents animaux ou de *coprolites*, scientifiquement parlant.

Pour faire les recherches de cette matière, il faut se rendre dans les parties élevées des mamelons, dans les localités dont la formation géologique est analogue à celle que nous avons indiquée. Il faut chercher les endroits déprimés et entourés des roches calcaires qui res-

sortent de la terre végétale. C'est là, dans des cavités, que les mineurs appellent *poche* que le phosphate se trouve accumulé, dans une quantité plus ou moins grande, suivant la grandeur de ces cavités ou fentes naturelles du terrain.

La présence de la plus petite parcelle du phosphate peut quelquefois conduire à une belle découverte. Si on ne connaît pas bien la matière, il faut prendre avec soi un petit échantillon que l'on peut facilement avoir dans les endroits où se fait le lavage de cette matière.

En marchant sur le sol et cherchant les endroits creux, comme nous venons de le dire, il ne faut pas négliger d'observer surtout les endroits où le sol a été fraîchement remué par les chercheurs de truffes et même par les taupes. Si le terrain environnant est riche en phosphate, on doit trouver dans de tels endroits, toujours quelques petites parcelles isolées de cette substance.

Quant à la composition chimique de cette matière, nous pouvons donner ici l'analyse exacte, qui a été faite tout nouvellement dans le laboratoire de l'École des ponts-et-chaussées, à Paris, sur un échantillon provenant du canton de Limogne.

Voici le résultat de cette analyse :

1. Acide phosphorique.....	39, 40
2. Bases précipitées avec l'acide phosphorique.....	52, 10
3. Chaux.....	2, 50
4. Magnésie.....	0, 10
5. Eau, acide carbonique et produits non dosés.....	5, 20
6. Résidu non soluble dans les acides.....	0, 80

Total..... 100, »

Voici les observations qui accompagnent cette analyse :

1° La quantité trouvée d'acide phosphorique correspond à 85, 72 pour 100 de phosphate tribasique de chaux ;

2° Ce phosphate se dissout très-facilement dans les acides même faibles ;

3° Une partie de la matière réduite en poudre, mise à digérer pendant 24 heures dans l'eau où passait un courant d'acide carbonique, y a abandonné une portion de son poids, répondant à 0, 475 pour 100 d'acide phosphorique, ou bien 1, 04 pour 100 de phosphate tribasique de chaux.

Il résulte de ces propriétés que pour mettre cette substance à la disposition des végétaux, il doit suffire de la broyer aussi finement que possible, comme on le fait pour les coprolites, (le phosphate du Quercy l'est à notre avis).

Il serait également très-facile de transformer cette roche en superphosphate au moyen d'un traitement simple par l'acide sulfurique.

Paris, le 8 septembre 1871.

Signé : DURAND-CLAY,

Ingénieur des ponts-et-chaussées, directeur-adjoint du Laboratoire.

Et contre-signé : L. EMMERY,

Inspecteur de l'École.

En un mot, tout coïncide pour assurer un bel avenir aux exploitations de phosphate dans le Quercy. Au reste, ce mouvement n'est pas isolé. On cherche et on trouve les gisements de cette matière utile dans différents pays : aux Etats-Unis, au Canada; on en a trouvé dernièrement près de Lisbonne un et même très-grand et très-riche. En France on l'exploite déjà près de Nestes, dans le Pas-de-Calais, et à Bellegarde (Ain), l'usine qui triture le phosphate est un immense établissement dirigé par MM. Lomer et Ellerhausen. On peut comprendre l'importance de cette industrie et le bénéfice qu'elle rapporte, par ce seul fait, que cette compagnie, pour établir convenablement ses machines et se procurer une chute d'eau, va faire faire une dérivation à la perte du Rhône, qui coûtera plusieurs millions, d'après le devis de M. Colladon, ingénieur en chef de cette entreprise.

J. MALINOWSKI.

C'est à partir du 1^{er} janvier 1872 que, par décision de M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, l'exercice du fusil va commencer dans les lycées nationaux.

Les exercices auront lieu deux fois par semaine et leur durée sera d'une heure. Il va sans dire que c'est le maniement du chassepot qu'apprendront les élèves; en même temps, on leur enseignera l'école de Peloton.

Ce sont des sous-officiers de la garnison qui leur serviront de professeurs.

Bulletin Agricole

VINS DE CAHORS

Pour vous donner des renseignements exacts sur notre récolte, soit comme qualité, soit comme quantité, j'ai dû retarder de quelques jours ma correspondance avec vous.

La décuaison est presque terminée et les résultats seront à peine la moitié de ceux de 1870, aussi la barrique vide n'a-t-elle aucun cours, et les nécessités en cette marchandise qui viendraient dans nos pays pour en acheter, feraient de bonnes affaires. Quant à la qualité du vin, nous approchons de celle de 1870, elle n'est pas mauvaise, les vins sont un peu verts, mais cette verdure disparaîtra avec les froids et nous aurons alors de très bons vins pour l'année.

Les cours ne sont pas encore fixés, les vins n'étant pas suffisamment éclaircis. Nous aurons peu de vins de couleur, aussi pense-t-on généralement que ceux-ci seront très-recherchés. Il s'en est vendu quelques caves, qui ne sont pas des premiers crus, aux prix de 300 à 320 fr le tonneau logé, au comptant et pris à Cahors. Les premiers crus font trois à quatre couleurs parisiennes 350 fr. le tonneau. Les vins de table font 280 à 290 fr. logés. Le peu de vins de 1870 qui reste, et qui est droit de goût, bonne couleur et vin de table, vaut 350 francs logé, au comptant. Il est très recherché.

Les noix qui valaient 10 fr. les 50 kilogrammes, valent aujourd'hui 15 fr. et sont vivement demandées. La prune commune qui a débuté à 8 fr. les 50 kilogrammes, vaut aujourd'hui 15 fr. la prune d'Ente de 20 fr. les 50 kilos fait 30 et 35 fr. et à peine si on peut suffire aux demandes; aussi nos propriétaires sont-ils enchantés, car ils ne s'attendaient à une si heureuse fluctuation.

Une éclipse totale de lune est indiquée à l'Observatoire pour le 17 novembre. Elle sera en partie visible à Cahors.

La lune entre dans sa pénombre, à quatre

heures cinquante-une minutes du matin, l'éclipse commence à six heures cinq minutes et finit à neuf heures cinquante-quatre minutes. La sortie de la pénombre a lieu vers onze heures du matin.

CALENDRIER DU LOT

DATE	JOURS.	FETES.	FOIRES.
12	Diman.	s Martin, pape	
13	Lundi.	s Stanislas Kostka.	Castelnau, Pomarède, St-Martin-Labouvel, Souceyrac, Miers, Albas, Floressas, Labastide-Murat.
14	Mardi.	ss Patrons du Diocèse.	Fontanes, Montcuq, St-Cirq-Lapopie, Gréalou.
15	Mercre.	se Gertrode.	Cours, Promilhanes, Cornac, Figeac.
16	Jeudi.	s Nemphase.	Cremps, Prayssac.
17	Vend.	s Grégoire T.	Gigouzac, Espédaillac, St-Projet, Vayrac.
18	Samedi	Dédic. de s P. et s P.	Belmont, St-Caprais, L'hôpital-St-Jean.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 au 11 novembre 1871.

Naissances.

Laucon (Jean), rue St-Barthélemy. — Laurent (Théophile), rue de la Liberté. — Constans (Lucie), naturelle, rue St-André. — Bouyssou (Léon-Alexandre), Boulevard Sud.

Mariages.

Delpesch (Baptiste), et Roques (Rose). — Raygasse (Antoine), et Vaurilles (Elisabeth).

Décès.

Vallet, (Paul-Marcel), 18 mois, à la caserne d'infanterie. — Enfant du sexe masculin né-mort de la nommée Constant (Catherine). — Labro (Marie), 4 jours, rue Feydel. — Quelhou (Marie-Anne), 74 ans, Cabessut. — Délais (Marie), 72 ans, cultivateur, Petite-Barre. — Rosières (Louise), 10 ans, rue Portail-au-Vent.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Dernières nouvelles

M. Casimir Périer, n'a pas parlé des bruits de plébiscite, jugeant sans doute qu'ils n'avaient été pris au sérieux par personne. Il a donné des explications rassurantes sur la crise monétaire, en paraissant s'étonner que l'émission des petites coupures n'eût pas encore eu lieu, ce qui fait supposer qu'elle aura lieu aujourd'hui ou demain.

À la séance de la commission de permanence tenue hier, M. Casimir Périer représentait le gouvernement, M. Grévy, assisté de MM. Martel et Benoit-d'Azy, représentait le bureau de l'Assemblée. La séance a été très-courte; commencée à 1 heure 1/2, elle était finie à 2 heures 1/2.

La commission de permanence s'est d'abord occupée de la crise monétaire. Des nouvelles reçues de province font connaître que la crise monétaire tend à devenir plus sensible dans les départements, et que, dans plusieurs villes, des établissements financiers et industriels vont avoir recours à des coupures analogues à celles qui vont être émises très-prochainement dans le département de la Seine.

Une dépêche particulière nous annonce, dit l'Avenir libéral, que l'empereur Alexandre vient d'ordonner que l'escadre de la mer Noire soit transformée en flotte complète.

Ordre a été donné en même temps de rappeler tous les officiers en congé.

Bourse de Paris.

Paris, 11 novembre 1871, soir.

Rente 3 p. o/o	56,85
— 4 1/2 p. o/o	82,00
— 5 p. o/o	94,35

Annonces

Hernies, Goutte et Maladies de la Vessie. En écrivant à Dompierre-sur-Charente. (Voir aux Annonces).

DÉJEUNER HYGIÉNIQUE

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement, et par conséquent prédisposées à l'influence épidémique, trouveront dans le RACHAOUT de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux jeunes enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans toutes les villes.

POUR ASSAINIR

et purifier l'air des appartements, verser sur une pelle chaude une cuillerée à café de Vinaigre sanitaire de COSMACETI, qui se vend chez les bons parfumeurs.

Conseils Généraux. — La 2^{ème} Edition de la Loi Départementale annotée par M. Laferrière, maître des requêtes au Conseil d'Etat vient de paraître à la librairie Cotillon (Paris, rue Soufflot, 24. Prix : 3 fr. Envoi franco.

AVIS. — Il vient d'être créé à Gourdon, des marchés-foires qui se tiendront dans cette ville, les 2^e et 4^e samedi de chaque mois, à partir du mois de janvier 1872.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SUBSISTANCES MILITAIRES

Service des Vivres

Le public est prévenu que le mercredi 29 courant, à midi précis, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire à prix ferme pendant l'année 1872, aux troupes de toutes armes, stationnées, cantonnées, campées, baraquées, bivouaquées, et de passage dans la circonscription formée par le département de Lot.

L'adjudication sera faite par les soins d'une commission que présidera le Sous-Intendant militaire.

Les personnes qui voudront prendre part aux dites opérations, devront déposer avant le 16 novembre courant, au soir, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire de la place de Cahors, une déclaration faisant connaître leur intention et indiquant leurs nom, prénoms, domicile et qualité.

Le Sous-Intendant donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater du 17 novembre, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par le Sous-Intendant militaire de Cahors pour constater la remise des déclarations, sera close irrévocablement.

La commission délibérera, le 22 novembre, sur l'admission ou le rejet des déclarations préparatoires. Ses décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées, qui seront informées en même temps, du jour et de l'heure auxquels l'adjudication aura lieu.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication, dans les bureaux de tous les fonctionnaires de l'intendance, et spécialement dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Cahors.

Cahors, le 10 novembre 1871,
Le Sous-Intendant militaire,

E. DE BEINY.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages..... 1 fr.

MAL DE DENTS
Guérison instantanée par Pyrèthrine Lahaussais. 1 franc 50 le flacon. — Dépôt à Lyon, pharmacies Faivre, place des Terraux; Besson, cours Morand, 12; Simon rue impériale, 89, angle de Bellecour; à Thiry, Albertin-Michel, pharmacien; et à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

M. ERNEST FOUBERT
Dentiste de Paris

A l'honneur d'informer les personnes qui auraient besoin des secours de son art, qu'il vient d'ouvrir un cabinet de prothèse d'entaille, rue Fénelon, au coin de la rue de l'Université, au 1^{er}.

Opérations gratuites pour les indigents.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

PHOTOGRAPHIES

Format ALBUM, 4 fr. 75 et 2 fr. — Format CARTE, 1 franc.

NAPOLÉON III entouré de ses ministres.

NAPOLÉON III entouré de ses généraux.

Désastre de SEDAN.

LES TROIS COUPABLES.

LA MORT et ses complices.

Assassinat des 2 GÉNÉRAUX.

Assassinat des 6 VICTIMES.

Mgr DARBOY dans sa cellule.

Enlèvement des CORPS.

LES PÉTROLEUSES à Versailles.

Fusillade de la rue Avo.

CONSEIL DE GUERRE à Versailles.

Vues de Cahors et du Département, format album, 2 fr.; format carte, 1 fr.; grand format, 5 fr.

PORTRAITS DE MM. D'ARBOY. — CURÉ DE LA MADELEINE. — THIERS. — COMTE DE CHAMBORT. — COMTE DE PARIS. — DUC D'AUMALE. — DUC DE JOINVILLE.

Hernies, Goutte et Maladies de la Vessie.

En écrivant à Dompierre-sur-Charente, par Chérac (Charente-Inférieure), M. le Dr Paquier, de la faculté de Paris (ci-devant au Gué-Vendée) on reçoit gratuitement et franco une brochure donnant le moyen de guérir ces maladies (Affranchir).

Nouveautés, Draperies, Toiles.

A. BOI

Vient d'établir à Cahors, rue de la Liberté, ancien magasin Lepetit (fils), un magasin de Nouveautés, Draperies, Toiles; son but est de vendre bon marché pour vendre beaucoup. Les relations directes et continuelles avec grand nombre de fabricants, et après un voyage fait auprès de ces divers manufacturiers, le sieur A. BOI se voit en mesure d'offrir à ses clients, de la marchandise de 1^{er} choix, et dont les prix défieront toute concurrence, même celle de Paris.

Dans son magasin, l'on trouvera un assortiment de Nouveautés pour robes, popelines unies, jupons orléans et reps moulinsés, alpagas, cachemires et mérinos noirs, flanelles de santé, indiennes cotonnades, calicots, toiles cotons, meubles; drap noir et fantaisies en tous genres, castres, mollatons, couvertures, couffils coite, toiles à matelas, mouchoirs de poche, services de table, toiles de ménage en tous genres, foulards, fichus, doublures, etc.

Pour ce qui concerne les toiles pur chanvre trame et chaîne elles seront garanties comme telles.

Etant habitués à payer en partie, cher, les articles ci-dessus annoncés, les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance seront bientôt convaincus du bon marché de ses marchandises sans préjudice pour leurs qualités et lui-même sera désormais sûr de conserver leur confiance.

Etude de M^e Louis Labie, notaire à Cahors, boulevard Sud.

A VENDRE

en Bloc ou à Parcelles.

La belle Propriété des Albenquats, située dans le vallon de Latour, commune de Belay, canton de Luzech (Lot).

La vente à parcelles, qui, comprendra seulement, le domaine du Bouet, le domaine de Ségala et le vignoble de Cayac, qui en dépendent, commencera le 19 novembre prochain, jours suivants et utiles, sur les lieux.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements à M^e Labie, notaire à Cahors, détenteur des titres de propriété qui est autorisé à donner les plus grandes facilités pour les paiements.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Une étude d'avoué près le tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot.

Le nombre des avoués en exercice est de sept.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à Madame veuve Berton à Cahors, à M. Calmels juge de paix du canton de Catus (Lot), ou à M^e Pouzergues avoué près le tribunal de 1^{re} instance de Cahors.

LA RÉGLISSE
SANGUINÈDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors, chez M. Vial, pharmacien

A VENDRE

UN BON COUPÉ

S'adresser à la Trésorerie générale, à Cahors.